

## Réunion du 18 décembre 2019 au 19 décembre 2019

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Logement et efficacité énergétique</b>	<b>430</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants, L431-4,
- VU** la loi 96-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, notamment son article 8-1,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale 2017-2021 sur la transition énergétique,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 19, 20 et 21 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 notamment son programme 430,
- VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 16 décembre 2019,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** le rejet des amendements budgétaires :

- du groupe Alliance Pour les Pays de la Loire proposant de supprimer l'inscription en AP d'une somme de 2 millions d'euros pour subventionner le programme EnergieSprong;
- du groupe SERR proposant un abondement d'une AP de 7 000 000 €;
- du groupe SERR proposant un abondement d'une AP de 10 000 000 €.

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

**ENTENDU**

les interventions de Sophie BRINGUY, Éric THOUZEAU, Emmanuelle BOUCHAUD, Roch BRANCOUR, Pascal NICOT, Dominique AMIARD, Franck LOUVRIER, Olivier BIENCOURT, Brigitte NEDELEC, Christophe CLERGEAU, Philippe HENRY, Maurice PERRION, Laurent GERAULT, Catherine DEROCHE

Après en avoir délibéré,

**AFFECTE**

une autorisation de programme pour un montant de 2 000 000 € pour le soutien aux opérations EnergieSprong portées par les bailleurs sociaux, coordonnées par l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire ;

**APPROUVE**

la convention avec l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire figurant en annexe A ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention.

Au titre de l'exercice budgétaire 2020

**APPROUVE**

l'inscription au budget primitif 2020 d'une dotation de 10 750 000 € d'autorisations de programme, d'une dotation de 2 236 000 € d'autorisations d'engagement, de 12 388 000 € de crédits de paiement en investissement et de 1 365 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°430 « Logement et efficacité énergétique »,

**APPROUVE**

l'inscription au budget primitif 2020 d'une dotation de 137 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 283 « Habitat et Logement Social » ;

**APPROUVE**

l'inscription au budget primitif 2020 d'une dotation de 1 500 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 349 «Renouvellement urbain».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Alain AVELLO et Pascale DEBORD absents lors du vote.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs